

La Petite Tunisie

Téléphone 15-92

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Téléphone 15-92

ABONNEMENTS :

	Un An	Six Mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine...	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.....	12 »	7 »
Etranger.....	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Rédacteur en chef : Em. LACROIX

RÉDACTION et ADMINISTRATION :

MARSEILLE. — 3, Rue Chevalier-Roze, 3. — MARSEILLE
TUNIS. — 2, Rue d'Italie et Hannon. — TUNIS.

INSERTIONS :

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En écho, 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1 fr. 50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0 fr. 80 la lig. — Annonces diverses en 4me page, 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Les annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, 4, rue du Beausset et dans toutes les grandes agences ; à Tunis et Marseille, aux bureaux du journal.

A BAS LES MASQUES !

UNE VICTOIRE !

La Petite Tunisie s'est, à diverses reprises, occupée du néfaste résultat qu'aurait eu l'application de l'Afrique Française du Nord, de la nouvelle loi sur le service de deux ans.

Nous pouvons nous féliciter d'avoir contribué, par nos protestations, à appeler l'attention de la commission parlementaire de l'armée sur cette question d'intérêt vital pour l'Algérie et la Tunisie.

Cette commission, présidée par M. Pourquery de Boisserin, a projeté la modification suivante à apporter à la nouvelle loi : Réduction à un an de la durée du service militaire, des jeunes gens français ou naturalisés français avec — point capital — engagement par eux de résider en Algérie ou en Tunisie jusqu'à leur passage dans l'armée territoriale. Ils ne pourraient s'absenter de leur résidence plus de deux mois par an.

Avant de passer aux commentaires de ce projet, exprimons à la représentation algérienne, notre gratitude de la mise en œuvre de son zèle pour faire valoir les réclamations de leurs mandants et les nôtres.

Nos confrères tunisiens ne se sont point, à notre avis, appesantis comme il le fallait, sur l'ascendant qu'a su prendre en cette occasion, la députation algérienne, et surtout nos éminents amis, MM. Etienne et Thomson, sur la Commission de l'Armée.

Sans eux, en effet, nous eussions été englobés sans rémission dans le vote de la nouvelle loi, et c'eût été un désastre complet, la ruine de la Tunisie et de l'Algérie ; c'eût été l'arrêt lamentable de l'essor colonisateur ; la jeunesse, ne voyant aucun bénéfice à habiter dans nos colonies, et habituée à la Métropole par deux années de service, nous eût quittés pour s'installer en France.

Avec le nouveau projet, au contraire, les jeunes gens n'hésiteront jamais à promettre le séjour de dix ans dans l'Afrique du Nord contre la faveur appréciable de ne faire qu'une année de service ; et par la suite, habitués par le séjour pour ainsi dire forcé, ils s'attachent à notre colonie, et ce sera là un mode très efficace de peuplement français.

Il y a bien une objection — qui a été soulevée dans le Radical par le lieutenant-colonel Le Marchand — c'est l'obligation de faire l'année de service en France, dont on ne s'explique pas l'utilité.

C'est également notre avis, et le projet élaboré serait idéal, s'il y était apporté une modification, édictant que l'année de service serait faite en Algérie-Tunisie.

Maintenant il faudra espérer que les choses marcheront rondement, et que le Sénat, devant lequel le projet va venir, n'hésitera pas à le ratifier, pour le plus grand bien de nos deux colonies.

A. S.

Nous avons cru jusqu'ici — et nous le disions encore dernièrement — que M. V. de C. n'était plus animé des haines d'antan à l'endroit de la Cie Bône-Guelma.

Nous commettons une lourde erreur. M. V. de C. est le modèle de toutes les vertus antiques ; et l'octroi d'une carte de circulation permanente et moelleuse sur toutes les lignes du B.-G., n'a pas du tout aliéné son indépendance et

son franc-parler envers cette compagnie.

Voilà déjà deux numéros que nous voyons ses collaborateurs à partide tomber à bras raccourcis dans son journal sur cette « pierre qui applique depuis vingt années des tarifs vingt fois supérieurs à ceux du P.-L.-M. », style P. du M.

Le Bône-Guelma n'a qu'à se bien tenir. Aigri par de retentissants et successifs échecs d'antichambre, Victor brandit ses foudres vengeresses.

Gare l'averse !

A moins cependant, comme nous penchions à le croire, que M. V. de C. ne soit pour rien dans le recommencement de guerre ; et que ses nobles collaborateurs n'aient profité de son départ à la conquête de son prestige fugitif, pour commettre l'impardonnable gaffe d'attaquer le B.-G. dispensateur de voyages gratuits.

Si notre hypothèse est vraie, qu'est-ce que M. P. du M. aura reçu pour son rhume à la rentrée du Grand Manitou ?

J'aurais volontiers donné deux timbres d'un centime pour assister à la

NOS ÉCHOS

L'initiative de MM. Blanchard et Rigaut va, nous dit-on, être suivie d'un très prochain commencement d'exécution. On sait qu'ils avaient invité le commerce tunisien à réclamer avec eux la création de quelques journées de courses supplémentaires, dotées de prix importants, de façon à attirer à Tunis un nouvel appoint de visiteurs, et à décider les propriétaires d'écuries métropolitaines à y envoyer leurs chevaux.

La municipalité ayant voté les 25.000 francs nécessaires à la réalisation de ce projet, MM. Blanchard et Rigaut s'étant offerts à parfaire les 10.000 francs restants, nous aurons bientôt quelques belles journées de courses.

Celles-ci auraient lieu au commencement de mars.

Sans s'arrêter aux palinodies officielles, la Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation vient de décider la création d'un service hebdomadaire Tunisie-Corse.

Les ports à relier seront Bastia et Tunis.

Nous ne doutons pas que la décision de la Franco-Tunisienne ait le succès qu'elle mérite et qui l'attend.

Félicitons-la de son esprit pratique qui vient démontrer que rien ne vaut l'initiative privée, et combien les lenteurs officielles découragent les plus longanimes.

Nous avons appris avec plaisir que la famille de M. de Fages vient de s'augmenter d'un gentil bébé.

Nos vives félicitations à M. le Directeur des Travaux publics, nos souhaits au nouveau-né, et vœu de prompt rétablissement à Mme de Fages.

C'est avec une vive satisfaction que nous enregistrons la nomination de M. Paul de Beaumont comme officier d'Académie.

Nous applaudissons à cette distinction avec d'autant moins de réserve qu'elle n'est que la juste récompense de son loyalisme républicain, affirmé encore par la manière dont il s'est séparé de ses collègues de la Chambre d'agriculture, partie en une guerre donquichottesque contre le Suffrage Universel, contre la République !

M. Georges Candas a annoncé qu'il a résilié ses fonctions de rédacteur en chef du Promeneur, et qu'il se propose de lancer sous peu un nouveau journal tunisois.

Cette défection ne nous surprend pas outre mesure ; depuis quelque temps, nous savions que des tiraillements existaient entre M. Bellot, acquéreur du Promeneur, et son rédacteur en chef.

Nous nous étions même faits, en voilant les noms, l'écho d'un propos désobligeant que M. Bellot aurait tenu à l'égard de M. Candas.

Chacun a d'ailleurs remarqué que l'on ne voyait plus au Promeneur cette franchise d'allures que lui avait imprimée M. Candas, et qui avait fait son succès d'antan.

Aussi nous ne sommes pas étonnés que notre confrère se soit décidé à reconquérir son entière liberté d'action, et le franc usage de ses opinions personnelles.

C'est notre confrère, M. Octave Lyonnois, de la Dépêche Sfaxienne, qui remplace M. Georges Candas à la tête du Promeneur.

Nous ne connaissons M. Lyonnois, que par sa façon spirituelle de manier la plume ; nous ne lui en souhaitons pas moins une cordiale bienvenue.

Nous applaudissons sans réserve à l'idée qu'a eue Mme Stéphen Pichon de fonder cette sorte d'ouvrage laïque qu'elle in-

Aucune préoccupation politique n'atténue les félicitations que nous adressons à Mme la Résidente de son excellent projet, qui contribuera beaucoup à donner à nos filles des goûts qui font la parfaite ménagère.

Aussi engageons-nous nos amis, à souscrire à l'Œuvre de l'Ecolière Prévoyante.

A présent, c'est au tour des feuilles anglaises à dire leur mot sur l'illustre rapport de M. Puech.

Nous recevons une coupure d'un joli rose du journal The Globe de Londres, du 22 janvier.

La note générale de cet article indique chez son auteur une bonne connaissance des choses tunisiennes. Après avoir résumé les assertions de M. Puech, il cite la série d'articles du Moniteur de Colonies, sur la Kalâa-Djerda, et le désarroi des choses tunisiennes.

La conclusion de l'article du Globe, un peu prématurée selon nous, est celle-ci : « Le Gouvernement Français aurait l'intention d'en finir avec le régime du protectorat, et de s'annexer purement et simplement la Régence, et de reconnaître en compensation la domination anglaise en Egypte. » (sic).

Le premier numéro du Réveil de Bizerte nous parvient, et vaut la peine d'autre chose que d'une sèche mention, et de souhaits clichés.

Le nouvel organe se qualifie d'annexionniste indépendant, et brandit sur sa manchette une devise de ralliement : Bizerte à la France !

Son programme est vaste et pas trop mal compris ; sa nuance politique, la nôtre.

Ce qui nous satisfait le plus, c'est que la lecture du premier numéro nous a montré que le Réveil de Bizerte communique d'opinion en plusieurs points avec la Petite Tunisie, et qu'il consacre au rapport Puech un article magistral, approuvant le courageux député, avec de très sensés considérations, d'avoir osé soulever le voile de la Tunisie.

Bravo, confrère, vivez très âgé et continuez !

Plusieurs journaux de Tunis ont consacré ces jours-ci divers articles aux difficultés presque insurmontables qu'éprouvent les israélites tunisiens à se faire naturaliser français.

Nous commencerons, sur ce sujet, à partir du prochain numéro, une série d'intéressants articles très documentés.

Gabrielle Bompard qui s'était acquies un regain de célébrité par la publication de ses mémoires, vient de se voir interdire l'accès de la libre Amérique, où elle comptait s'installer.

Ces Américains sont d'un fantasque ; on se demande quel malte pouvait leur faire la complice d'Eyraud !

Un empêchement de notre collaborateur spécial a privé nos lecteurs de la chronique théâtrale, que nous reprendrons à partir du prochain numéro.

La presse locale mène, depuis quelque temps, campagne, en faveur de la langue internationale Espéranto, qui commence à avoir en Tunisie d'assez nombreux protagonistes.

Nous ne rééditerons pas l'énumération des mérites de ce parler universel, de la simplicité de sa syntaxe, et de la facilité de son vocabulaire.

Qu'on nous laisse rappeler cependant ici, que le premier introducteur de la langue espérantiste en Tunisie a été notre concitoyen M. Joseph Ganouna, agent trieur à l'Office Postal, lequel est, depuis, 1881, en active correspondance avec le docteur Zamenhof inventeur de l'idiome.

Ainsi se trouve rendu à César ce qui est à César, et démontré que l'espéranto en Tunisie n'est pas d'une si fraîche nouveauté.

Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation

La Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation a l'honneur d'informer le commerce local qu'à partir du 1er février son agence a été installée rue d'Alger, n° 6, où l'on pourra s'adresser pour tous renseignements, frets ou passages. — que : Tunisienne-Tunis.

A bas les Masques !

Le prince Loutfoullah, neveu d'Abdul-Hamid et fils de feu Mahmoud Pacha qui fut, dit-on, attiré à la frontière Turque, arrêté et conduit prisonnier à Constantinople, laisse incrédules les jeunes Turcs révolutionnaires. Ce prince, qui, entre parenthèse, fut, l'année dernière, condamné à mort par contumax, se promène maintenant la tête haute dans les passages de Péra et donne ainsi plutôt à croire que le 11 novembre dernier, il facilita de lui-même son fameux rapt. S'il en est autrement, nous serions heureux que le frère du prince enlevé, Labaheddine qui est encore en Europe nous en informe par la voie de la Presse tout au moins. Dans le cas contraire, c'en serait un de plus à clouer au pilori à la longue suite de la liste de rénégats que nous possédons déjà.

Loutfoullah, par sa qualité de neveu du sinistre couronné et de jeune Turc progressiste, a connu et connaît des noms de camarades qui habitent la Turquie. Nous croyons prudent de dire aux frivoles jeunes Turcs qui eurent la naïveté de se fier au prince, de fuir, s'il est encore temps, la fidélité du prince à son parti, devenant jusqu'à nouvel ordre, fort douteuse.

Cette information fera distinguer d'une manière précise les Turcs progressistes des Turcs révolutionnaires que nous sommes.

Nous sommes convaincus que les jeunes Turcs de l'école du Sultan actuel, — car Hamid, qui le croirait ! fut un jeune Turc de la première heure — que ces jeunes Turcs, avec leur programme, n'abattront jamais le trône tyrannique.

Jamais, selon nous, la Turquie ne se lavera des crimes commis, avec l'ordre de succession actuel, et jamais l'indivisibilité de notre territoire ne pourra être maintenue sans une révolution destructive

des hordes d'exaltateurs du fanatisme et des pourrisseurs de la conscience publique.

Demain, Béchard, successeur présomptif et captif d'Abdul-Hamid devenu Sultan, par ordre de succession maintiendra l'état des choses actuel, en replaçant tant soit peu, pour la forme, le vieil édifice de La Porte.

Cela ne peut satisfaire et ne satisfera jamais le peuple Ottoman. C'est l'égalité absolue de tous devant les lois et les coutumes, sans distinction de culte ; c'est l'exécution publique des assassins officiels sur le pont de Stamboul, l'expulsion des moines ligueurs ; c'est enfin la volonté de tous par la souveraineté de tous, qui pourront nous réconcilier les uns avec les autres et effacer nos haines et nos rançunes à la suite des épouvantables égorgements et de l'exécration et monstrueux système gouvernemental Hamidien.

Voilà, ce que nous, jeunes Turcs révolutionnaires, nous croyons nécessaire pour le salut de la patrie, voilà ce qui nous distingue des jeunes Turcs progressistes qui n'admettent comme moyen d'arriver au renversement de la tyrannie, qu'une légalité illusoire.

J. FEHMI.

Les Phosphates de Kalâa-Djerda

Nous lisons dans la Dépêche Coloniale et reproduisons à titre de simple document :

« On nous écrit de Tunis que le Résident général a donné des instructions au service des mines, pour que le raccordement du chemin de fer du gisement de la Kalâa-Djerda à la ligne projetée du Bône-Guelma ne soit accordé qu'à une Société française ou tunisienne.

« Cette mesure a une importance d'autant plus immédiate que c'est un groupe italien qui projette d'exploiter la Kalâa-Djerda.

« On conçoit qu'il y a un danger national à ce que la direction d'une exploitation importante, située à l'intérieur du pays, et d'un chemin de fer en connexion avec le réseau général des voies ferrées, soit laissée à une Société étrangère. La plupart des terrassiers employés dans les mines se trouvent être déjà des ouvriers italiens ; les nécessités du travail obligent l'administration à autoriser auprès des exploitations minières des dépôts considérables de dynamite. Etant données ces circonstances, on se demande si les voies ferrées ne seraient pas détruites avec la plus grande facilité en cas de guerre européenne, dans le cas où le personnel dirigeant d'une exploitation de cette nature se trouverait être lui-même étranger.

« Il faut donc féliciter sans réserve M. Pichon de l'attitude clairvoyante et énergique qu'il vient d'avoir, en passant aux services compétents les instructions nécessaires pour n'autoriser qu'au profit d'une Société nationale la création d'un embranchement particulier sur la ligne de Tunis au Kel. »

Le Progrès de l'Est, de Bône, qui reproduit cette information, l'accompagne des commentaires suivants :

Nous voilà donc sûrs que l'embranchement particulier de Kalâa-Djerda ne sera concédé qu'à une Société portant une étiquette française ou tunisienne. C'est évidemment quelque chose au point de vue de notre amour-propre, mais c'est très insuffisant si l'on envisage la réalité des choses. En effet, une Société peut-être italienne, par exemple, avec majorité d'actionnaires et d'administrateurs étrangers, et avoir même son directeur ou son administrateur-délégué étranger, bien que son siège social soit à Tunis.

Il est nécessaire que les phosphates de Kalâa-Djerda, comme tous les phosphates tunisiens et algériens, restent une industrie essentiellement française. Il faut donc d'autres garanties que celles déjà proposées par M. Pichon.

Nous ne devons pas tolérer qu'une si importante zone d'influence étrangère puisse se placer à l'intérieur de nos colonies et que des tronçons de voie ferrée

d'intérêt stratégique supérieur, dans ces pays privés de chemins, soient sous la direction ou la dépendance d'étrangers.

UN NOUVEAU PUBLICISTE

Enviât les lauriers de M. Lecore-Carpentier, M. Ernest Bellot, qui ne s'est pourtant jamais occupé de journalisme effectif, commence à essayer dans le *Pro-meneur* les qualités d'écrivain-né qu'il s'est cru découvrir. Il est vrai que le départ de M. Candas est pour quelque chose dans tout cela. Quoiqu'il en soit la signature de M. Bellot au bas de trois colonnes de texte menu et compact, nous fit lire son premier article, et, nous l'avouons, la prolixité de M. Bellot ne nous a point paru compenser chez lui l'harmonie du style et le dégagement de la pensée. C'est touffu, abondant, mais cela manque de lumière. Distillez votre prose, M. Bellot, cela vous connaît : il en sortira peut-être une quintessence passable. Charmant métier, vous savez, que celui de distillateur de quintessence journalistique.

A. S.

La Colonisation en Tunisie

Ce n'est pas seulement en Algérie que la question de la colonisation passionne les esprits imbus des idées de progrès. De l'autre côté de notre frontière de l'Est, nombreux sont ceux qui s'agitent pour étudier, discuter, solutionner cet important problème. La question prend, en Tunisie, plus peut-être que chez nous, un caractère d'urgence, qui ressort de cette situation spéciale dont nous avons parlé bien souvent : l'envahissement progressif et rapide du pays par l'élément italien.

Un concurrent terrible se dresse, en effet, là-bas, et menace de submerger, à bref délai, si l'on n'y prend garde, le commerçant et l'agriculteur français.

La situation est grave, et il ne faut pas seulement faire bien, il faut aussi et surtout faire vite.

Dans la hâte où l'on est d'agir rapidement, chacun donne son avis, présente son programme et cherche à l'imposer.

De telles initiatives sont évidemment fort louables, mais il faut se garder des théories qui, tout en révélant un caractère de générosité évidente, ont cependant le grave défaut d'être trop absolues.

C'est ainsi que la *France Militaire*, affirme, dans un long article, où se trouvent d'excellentes choses, que le seul moyen de coloniser la Tunisie est d'employer l'élément militaire.

Et notre confrère expose son idée à peu près en ces termes :

« L'administration de la Régence n'a qu'à réserver à tous les sous-officiers libérés sur son territoire, des concessions sur lesquelles ils iront s'installer avec leurs familles. »

Ce programme est des plus simples, on le voit, et il peut flatter l'esprit au premier abord. Nous ne voyons pas, quant à nous, qu'il soit réalisable et, le serait-il, nous nous demandons quel but pratique il pourrait bien atteindre.

Loin de nous la pensée de critiquer les braves gens auxquels s'intéresse à juste titre notre confrère militaire. Mais enfin, il faudrait s'entendre.

Qui dit coloniser veut dire évidemment mettre en valeur. Or, pour que les sous-officiers en question puissent mettre en valeur les terres que l'on veut leur concéder, faut-il qu'ils soient agriculteurs.

Le métier d'agriculteur ne s'apprend pas en quelques jours et des années de présence sous les drapeaux, voire même quinze, ne sauraient, que nous sachions, justifier des aptitudes d'un homme pour la culture.

Parmi les sous-officiers libérés de leur service, on ne devra donc prendre, si l'on veut faire droit — ce à quoi nous ne nous opposons nullement — à la requête de notre confrère, que ceux qui connaissant la culture, voudront bien devenir colons.

A combien s'élèvera le nombre de ces derniers ? A un chiffre dérisoire probablement.

Et alors, le résultat cherché ne sera pas obtenu.

A en croire notre confrère, ce seraient des bras et non des terres qui manqueraient en Tunisie. S'il en était ainsi, la solution serait facile à trouver.

Le gouvernement tunisien n'aurait qu'à demander aux préfetures algériennes quelques-uns des mille dossiers de demandes de concessions qui sont régulièrement classées « sans suite » dans les cartons de notre administration et il trouverait là des indications précieuses pour faire un choix d'excel-

lents colons, ayant toutes les qualités requises et les ressources nécessaires pour transformer en peu de temps les terrains qui leur seraient confiés, et créer dans la Régence, non seulement de beaux domaines, mais une race solide de cultivateurs déjà éprouvés par le climat nord africain.

Ils sont nombreux, en effet, chez nous, ceux qui, depuis des années et des années, demandent à utiliser leurs bras sur des terres qui puissent leur appartenir un jour, et à qui l'on refuse de donner satisfaction.

Mais le problème du peuplement tunisien nous semble être basé sur d'autres besoins.

A en croire les journaux de la Régence, ce serait le fonds qui manquerait le plus, le fonds, c'est-à-dire la terre. Avec le régime du protectorat nous n'avons pas, là-bas, de biens propres, dont nous puissions disposer librement.

Pour créer des territoires de colonisation, nous devons d'abord acheter des terres, ce qui est une opération présentant de nombreuses et sérieuses difficultés.

Ainsi des retards considérables pour la mise en peuplement, des tâtonnements, des à-coups préjudiciables à nos intérêts.

C'est à la solution de ces multiples difficultés que s'est adonnée une Commission spéciale, créée par M. Pichon, résident général, et dénommée : *Commission de colonisation*.

On le voit, les choses ne vont pas toutes seules chez nos voisins — et quel que soit l'esprit d'initiative dont font preuve ces derniers, ce n'est qu'avec beaucoup de patience et au prix de sacrifices considérables et de combinaisons souvent difficiles à réaliser, que l'on arrive à obtenir des résultats.

Notre confrère du *Républicain de Constantine*, à qui nous avons emprunté cet article, a donné une note juste au sujet du recrutement colonisateur dans l'élément militaire.

A chacun son métier et les vaches seront bien gardées, dit un vieil adage ; s'il existe parmi les sous-officiers, des sujets qui se sentent des dispositions pour faire de bons colons, qu'on leur vende vite des terres, au plus juste prix, puisqu'il est convenu que le gouvernement ne dispose d'aucun terrain, ce qui est une affreuse blague, car il n'a qu'à se baisser pour en prendre tant qu'on voudra, nous voulons parler de des bons habbous.

A Dieu ne plaise que nous voulions l'inciter à s'emparer des dits biens sans bourse délier ; ce n'est qu'une question d'entente entre les services compétents.

Le gouvernement n'aurait nul besoin d'acheter en bloc toutes les terres des habbous qui occupent, dit-on, le tiers de la Tunisie, mais seulement celles dont il a besoin pour les livrer à la colonisation française avec défense expresse de les aliéner de quelque façon que ce soit à des étrangers.

Quant à la fameuse Commission de colonisation, dont parle le *Républicain*, c'est encore une des inventions baroques, à la d'Anthouard sans doute, qui n'inspire aucune confiance à personne pour la bonne raison qu'il suffit de la présence d'un seul individu dans cette Commission pour entraîner son monde dans des erreurs grossières difficilement réparables.

Ne parlait-on pas, au moment d'essayer du système Faillét, ex-gouverneur de Nouvelle-Calédonie, mort l'an dernier, de chagrin, de l'échec de son projet combattu par tous les organes coloniaux.

Le problème de la colonisation française en Tunisie est très ardu, nous le savons, car le pays n'est pas l'Eden rêvé. Ça va bien quand les pluies sont abondantes, comme cet hiver-ci et que le sirocco ne vient pas ensuite faire des siennes en avril et mai, d'autre part l'ancien directeur général des Travaux publics n'avait qu'une confiance très relative dans la nappe d'eau souterraine qui, d'après certains hydrographes, ferait de la Régence un pays merveilleux si l'on couvrait le pays de moulins à vent de fortes dimensions.

Avant toutes choses, il faut choisir de bonnes terres habbous, s'assurer de la masse liquide et installer un fort moulin à vent pour desservir tout le village, construire une route empierrée jusqu'à la plus prochaine station le chemin de fer et vende à très longues échéances aux seuls français, en imposant certaines conditions à remplir avant les premiers paiements. Les colons n'arriveront pas aussi vite que s'il s'agissait de la découverte d'une mine d'or, mais il en viendra sûrement assez pour atteindre le but qu'on se propose : d'opposer l'élément français à

l'autre, sans mécontenter nos nouveaux amis qui n'auront aucune raison de nous en vouloir, si nous cherchons à franciser un pays où flotte notre drapeau.

INFORMATIONS

La « Ligue pour la Défense du Soldat » nous communique la note suivante dont nous tenons à respecter le texte :

« Dans sa séance du 12 novembre, au cours de la discussion du budget de la guerre, la Chambre a été appelée par voie d'amendement, à se prononcer sur la question de la suppression des Conseils de guerre. »

« Le résultat du scrutin a été le suivant :

« 244 députés se sont prononcés pour la suppression :

« 315 ont voté en sens contraire. »

« Nous ne saurions trop remercier les citoyens Paul Constans et Marcel Sembat, auteurs de l'amendement, d'avoir ainsi obligé leurs collègues à se prononcer sur cette question, car, dès maintenant, en connaissance de cause, nous allons pouvoir commencer la lutte contre ces prétendus républicains qui désirent que la justice militaire continue à envoyer nos enfants « crever » dans les silos africains ou malgaches, tandis que les criminels galonnés et à panache sirotent tranquillement leur absinthe sur le boulevard. »

« Camarades, tous à l'œuvre. Que dès maintenant, dans les circonscriptions, commence la bataille. Organisons des conférences, préparons l'opinion, obligeons ces faux bonshommes à venir défendre leur siège électoral en présence des mères et des fiancées en deuil qui leur jetteront à la face leur mépris. Depuis trente ans, la caserne, école du soldat, a jeté à la rue, au bain ou au cimetière plus d'un million de victimes. Faisons revivre tous ces souvenirs et exigeons que sonne enfin l'heure de la justice pour tous. »

« Devant ce tollé général, les députés qui ont pu se laisser égarer par un vote de surprise ne tarderont pas à revenir à nous et nous aurons bientôt l'occasion de le constater au moment de la nouvelle loi militaire. Quant aux autres, nous les pourchasserons sans trêve, sans répit, et nous les obligerons à se soumettre ou à se démettre. »

« A bas la justice militaire ! »

« Il n'est pas inutile de noter que tous les représentants de l'Algérie ont voté l'amendement Paul Constans. »

Le numéro du 16 Janvier du journal le *Moniteur des Colonies* est des plus intéressants à lire, et des mieux documentés. Cette vaillante publication s'est attachée à montrer la Tunisie telle qu'elle est — non comme on cherche à la faire voir dans les sphères officielles — et par un frappant exemple, l'affaire de Khaâa-Djerda, révéler certaines turpitudes que l'on a cherché trop longtemps à voiler, au bénéfice d'un clan tout-puissant.

Désireux de donner aux divulgations du *Moniteur des Colonies* toute la publicité possible parmi nos lecteurs de France et de Tunisie, nous reproduirons simultanément le *krach du Protectorat* ; la Tunisie qu'on ne voit pas.

Nos lecteurs seront sans doute surpris à l'extrême, et édifiés, par ces deux publications, frappées au coin de la plus sincère vérité. Il nous sauront sans doute gré de leur avoir mis sous les yeux ces exposés dans leur brutale intégrité, et cela, pour le plus grand bien de la Régence, et la grande confusion de ceux qui vécut trop longtemps au détriment de cette vache à lait.

Les journaux tunisiens ne sont pas les seuls à exprimer leur peu de satisfaction des nouvelles mesures restrictives de la liberté de la presse, prises par M. Pichon, soi-disant pour pallier à l'état de choses créées par le cautionnement.

Nous trouvons dans les colonnes de notre excellent confrère, le *Républicain de Constantine*, les lignes suivantes de M. Vallet, son rédacteur en chef :

« Nous avons eu, dans ce journal, à protester, à différentes reprises, contre le régime spécial, intolérable, qui était fait à la presse sur le territoire tunisien. »

« Grâce au cautionnement important qui était exigé de nos confrères, on peut dire que la création des journaux n'était permise qu'aux personnes possédant une certaine fortune. »

« Par un nouveau décret, la situation vient d'être notablement améliorée. Le cautionnement est supprimé. »

« Quoique le nouveau décret institue encore des mesures sévères en cas de condamnations pour délit de presse, on peut dire qu'il y a un sérieux effort d'accomplissement vers le progrès. »

« Aussi nos confrères de la Régence sont-ils unanimes à approuver la mesure prise sur l'initiative de M. Pichon. »

« Mais, comme eux, nous espérons que le régime qui vient d'être institué ne constitue qu'une étape vers le droit commun. »

« Il est de toute justice que les journaux de Tunisie soient traités com-

me leurs camarades de France et d'Algérie, et nous voulons croire que le gouvernement tunisien ne s'arrêtera pas en « si bon chemin » et tiendra à honneur de « prendre la mesure complète qui s'impose et que tous les républicains, sans exception, ont toujours réclamée. »

Nous remercions notre confrère de sa cordiale immixtion dans cette question qui nous tient tant à cœur, et espérons que les autres feuilles algériennes insisteront également pour nous faire obtenir pleine liberté pour l'exercice de notre profession dans la Tunisie Française !

TERRORISTES BLANCS

Importation des Armes et de la Dynamite en Turquie

Certainement nous sommes les premiers à demander la réparation des crimes du hamidisme, mais à la condition expresse que le changement de régime ait pour but non pas l'abandon d'une province à l'avantage d'une monarchie voisine, mais le remplacement de l'arbitraire par la loi, de l'esclavage par l'égalité devant la loi ; enfin de la délivrance de la Turquie de l'oppression et de la fusion en un seul peuple par un pacte avec toutes les nationalités levantines.

Dans la révolte actuelle, en Macédoine, les auteurs des attentats sur les femmes et les enfants sont des dynamiteurs séparatistes qui n'auront jamais aucun écho dans le parti révolutionnaire national.

Sans idée d'émancipation réelle, dépourvus de tout esprit de révolte saine, imbus d'idées théocratiques et saugrenues, ils luttent et meurent pour satisfaire l'ambition personnelle d'un tyranneau qui vit des déportations turques. Avant de partir pour la Turquie où ils comptent bouleverser la carte de l'Europe, ils se prosternent, toute une nuit, devant l'icône de quelque saint et escomptent leur retour en promettant au Moloch un ex-voto qui consiste généralement en un petit bonhomme en argent ou un vaisseau de même métal, ou bien encore un reliquaire avec un peu de chair de Turc dedans.

Précautions stupides ! Comment pouvons-nous pactiser avec de tels hommes qui reçoivent le mot d'ordre des instigateurs du despotisme ? Quant à la responsabilité des attentats à la dynamite commis à Salonique ou ailleurs, il ne faut la chercher que dans l'incurie et la duplicité des administrations hamidiennes.

Je suis étonné de lire dans de nombreux journaux que le moyen d'empêcher à l'avenir les attentats à la dynamite dans les villes turques serait de s'attaquer aux sources d'où viennent la dynamite et les munitions. Les sources ne sont pas dans le pays, alors c'est l'entrée qu'il faut surveiller, c'est l'introduction dans les provinces, c'est surtout le débarquement sur nos côtes maritimes n'ayant pas le nombre de douaniers suffisant.

Voici à ce sujet, des détails intéressants racontés par un témoin oculaire digne de foi et preuves en mains :

L'importation des explosifs et munitions pour les villes turques est généralement faite par les ports grecs. Cela ne veut pas dire que les autorités hellènes soient complices, non, je ne veux pas le croire, mais la facilité que les émissaires séparatistes trouvent à embarquer au Pirée, à Syra, etc., des malles blindées de liège, sous l'apparence banale de paniers de voyage, et l'insouciance complaisante de certains vaisseaux emportant à leur bord ces colis dangereux sont les principaux moyens qui facilitent les attentats des séparatistes.

Ici je laisse la parole au témoin oculaire dont je viens de parler, qui fit la traversée avec quatre émissaires et six malles blindées :

« — Je me suis embarqué au Pirée, me dit-il, sur un vaisseau de la Compagnie X... à destination de la ville turque Z... »

Comme c'est la coutume dans les Echelles du Levant de se tenir souvent sur le pont, je me suis installé auprès de quatre personnes qui parlaient mal la langue turque et qui s'entretenaient entre elles en grec. Le jour du départ du Pirée et une partie de la nuit, ces individus ne cessèrent de surveiller les malles à tour de rôle et, à l'aube, ils m'appelèrent pour servir, me dirent-ils, d'interprète entre le second capitaine et eux. Volontiers, je me suis mis à leur service, mais quelle ne fut pas ma stupeur quand ils me prièrent de demander la permission au capitaine de jeter les malles à l'eau dans trois heures. Sitôt que le capitaine eut compris de quoi il s'agissait, il ordonna au maître d'équipage de garder les malles et de les faire surveiller par un matelot en faction.

« Je vais transmettre votre demande au commandant, me fit dire l'officier du bord, et si vous bougez d'ici avant la réponse, je vous mets aux fers. »

Cet officier revint souriant et me fit dire que les malles allaient être livrées à la douane du premier port — turc naturellement. Ce seul mot de turc fit frissonner ces hommes ; à genoux dans la cabine, ils baisaient les bottes de l'officier qui parvint avec difficulté à courir à un appel du commandant.

Fous de terreur, mes individus sautèrent sur la passerelle et allèrent se jeter aux pieds d'une élégante dame, passagère à bord qui devisait avec le commandant.

« De grâce, madame, disaient-ils, intervenez pour nous auprès de son Excellence (sic) le commandant ! Que Dieu lui prête vie ! Nous ne lui voulons pas de mal. Nous voulons jeter à l'eau quelques malles à vingt milles d'ici où une barque viendra les prendre. Oh ! Madame ! voilà la barque qui nous a aperçus ! Nous leur avons signalé le vaisseau et ils viennent à notre rencontre. Madame, madame ! laissez-nous baisser votre jupon (sic). »

Les yeux de velours d'un de ces gailards touchèrent la sensible dame qui intervint en leur faveur auprès du commandant et l'autorisation fut accordée, mais à la con-

dition de donner quelques louis au maître d'équipage.

Il était temps, l'ombre qu'on voyait se dessiner déjà, on distinguait facilement une chaloupe à voiles montée de cinq gailards dont deux faisaient flotter une toile rouge, signe conventionnel. A vue d'œil, de l'autre côté du bord, on apercevait les plaines désertes de la Turquie.

Adroits matelots, ils nous accostèrent de flanc en quelques minutes et, sans arrêt de notre vaisseau, en pleine mer, ils se harponnèrent aux bastingages et voguèrent ainsi à notre remorque quelques secondes, juste le temps que l'équipage mit à jeter à l'eau les malles blindées. Livides, les quatre bandits du bord surveillaient cette besogne et guettaient la côte en se signant à tout instant. C'était fini : la chaloupe lâcha le harpon qui la retenait à nous et on la vit de loin courir après les malles qui voguaient tranquillement sur la surface de l'eau.

Ironie des choses ! à quelques milles nous aperçûmes un ponton stationnaire qui piroquetait autour de sa bouée et dont le factionnaire turc dormait sur la passerelle, du sommeil des justes.

Le fait est connu au Palais mais, soit incurie de l'administration, soit plutôt impossibilité de surveiller le littoral faute de fonds, on ne veut pas l'ébruiter, dans la crainte d'être contraint par les puissances à surveiller les côtes maritimes mieux qu'on ne le fait.

J. FEHMI.

Ci-devant fils de S. E. Fehmi bey.

SUR LA COTE D'AZUR

NICE

Casino Municipal. — Dimanche, au Casino Municipal, a eu lieu une matinée extraordinaire.

Au programme : « Philémon et Baucis » le délicieux opéra-comique de Gounod, avec Mme Lise Landouzy, cantatrice incomparable dans le joli rôle de Baucis, MM. Fassin, Beyle et La Taste qui complètent une interprétation de premier ordre. Orchestre dirigé par M. Gaston Coste. On a commencé par les « Noces de Jeannette », l'œuvre charmante de Victor Massé (Mme Clotilde Santara, M. Casella).

En soirée, à 8 heures, la « Poupée », avec l'exquise divette Mariette Sully, M. Jouvin, Mlle Jane Evans, M. Georges, M. Casella, M. Maury, etc. Orchestre sous la direction de M. Francotte.

Lundi dernier, dans le hal, à 4 h. 1/2, grand concert vocal et instrumental sous la direction de M. Gaston Coste.

Le soir, seconde représentation des « P'tites Michu » (Mlle Mariette Sully, M. Piccalugua).

Mardi soir, première des « Pêcheurs de Perles », la belle œuvre de Georges Bizet, avec Mlle Lise Landouzy, M. Thomas Salignac, M. Beyle, M. Merlin.

Très prochainement, « Orphée » (Gluck), « Véronique », « Martha ».

Jeudi 4 février, grand bal des Incohérents, à 11 heures du soir, après l'arrivée du Carnaval XXXII dans sa bonne ville de Nice. Admission des costumes de tous genres. Grand défilé-cortège carnavalesque, organisé par les soins du théâtre du Casino Municipal. Vingt superbes bannières seront décernées aux costumes primés parmi les plus riches, les plus originaux, les plus curieux et les plus amusants. Les costumes du défilé-cortège ne prendront pas part à la distribution des bannières. Attractions multiples. Surprises ! Grand orchestre sous la direction de M. H. Cas.

La tenue de soirée est de rigueur pour les personnes non costumées (cavaliers ou dames).

Cartes d'entrée, de loges et d'amphithéâtres au bureau de location du Casino. Les 7 et 9 février, « Edipe-Roi » et « Hamlet », avec M. Mounet-Sully, l'émiment sociétaire de la Comédie Française.

Rappelons les principales fêtes qui marqueront le règne de Sa Majesté Carnaval.

Jeudi 4 février. — Arrivée de Sa Majesté Carnaval par l'avenue de la Gare. — Défilé du cortège.

Dimanche 7 février, à 2 h. et à 8 h. 1/2. — Grand défilé du cortège de Carnaval et de tous les chars et mascarades qui prennent part au concours. — Le soir, illumination générale. Corso aux flambeaux.

Jeudi 11 février, à deux heures. — Première bataille de fleurs sur la promenade des Anglais.

A 10 heures du soir. — Grand Veglione au théâtre de l'Opéra.

Dimanche 14 février, à 2 heures. — Bataille de confetti. — Défilé de tous les chars, anacades, mascarades, qui concourent pour les prix en espèces.

A 10 heures du soir. — Grande Redoute (bleu ciel ou rose avec impression Pompadour).

Lundi 15 février, à 2 heures. — Deuxième bataille de fleurs sur la promenade des Anglais.

Mardi 16 février, à 2 heures. — Bataille de confetti et distribution de prix en espèces aux concurrents.

A 8 heures du soir. — Grand feu d'artifice sur les Terrasses, en face de la tribune de la Place de la Préfecture. Carnaval brûlé en effigie.

A 10 heures 1/2 du soir. — Deuxième Veglione au théâtre de l'Opéra.

CANNES

Le duc et la duchesse de Roxburghe, arrivés à Cannes sont chez leur belle-mère et mère Mme Goëlet, à bord du yacht à vapeur « Nahma ».

— S. A. R. le duc de Cambridge, accompagné de ses deux fils, est arrivé hier à Cannes et est descendu à l'hôtel Prince-de-Galles, dont il a fait, depuis trente ans, son quartier d'hiver.

— Le comte de Kevenhüller-Metsch est arrivé hier à Cannes, où il passera un court congé.

CHARCUTERIE DE STRASBOURG

et de Bologne

3, Rue d'Italie, 3. - TUNIS

Charcuterie Fine. - Cervelas. -

Saucisses Fumées. - Salaisons. -

Expéditions à l'Intérieur

MENTON

La bataille de fleurs qui avait été fixée dans l'avant-projet des fêtes de la saison, au 9 février prochain, a été avancée d'un jour, et aura lieu le lundi 8 février pour ne pas faire coïncider cette fête avec le combat naval, que le Comité des fêtes de Villefranche a fixé au 9 février prochain.

MONACO

La date du 18 février est définitivement adoptée pour la fête de bienfaisance donnée au Casino par la colonie française. La représentation théâtrale comprendra la création de *Hélène et Paris*, l'opéra de Camille Saint-Saëns. L'auteur est à Monte-Carlo depuis quelques jours et en dirige les répétitions.

MONTE-CARLO

Mardi 2 et mercredi 3 février, à 3 h. 1/2, au théâtre du Palais des Beaux-Arts, Mlle Otéro, M. Léoni.

1^{re} partie : Danses Espagnoles et Mélo-die ;
2^{me} partie : *Rêves d'Opium*, pantomime en 1 acte, de M. Franck, jouée par Mlle Otéro et MM. Léoni, Jacquinet.

— Jeudi 4 janvier, au théâtre de Monte-Carlo, représentation d'opéra, sous le haut patronage de S. A. R. le prince de Monaco. Ouverture de la saison :

Pyrame et Thisbé, opéra inédit en 2 actes de M. Edouard Trémissot, avec Mme Jeanne Laffite ; MM. Laffite, Gilly, Aumonier, Armand Paillasse, opéra en 2 parties de M. Léon-Cavallo.

On sait avec quel éclectisme le prince de Monaco, protecteur des arts et de la science, veille aux destinées de son théâtre — devenu un des facteurs les plus importants de l'art musical contemporain. L'ouverture de la saison d'opéra à Monte-Carlo est un événement attendu par le monde entier.

C'est, en effet, sous l'égide du prince de Monaco que fut créée, pour la première fois en français, *Le Tristram et Iseult*, de Wagner, et c'est encore du théâtre de Monte-Carlo que partit cette triomphale *Damnation de Faust*, de Berlioz, jouée, depuis, partout en France et à l'étranger.

Sachant bien qu'ils y trouveront une interprétation et une exécution parfaites, les compositeurs modernes les plus illustres choisissent la scène de Monte-Carlo pour y donner la prime de leurs chefs-d'œuvre. L'année dernière, c'était Massenet ; ce sera Saint-Saëns cette année et aussi M. Trémissot qui fera entendre son opéra inédit, *Pyrame et Thisbé*, avec M. et Mme Laffite et MM. Gilly et Aumonier, dans les rôles principaux. Dans la même soirée on entendra *Paillasse*, avec Mlle Noria, MM. Alvarez et Renaud.

Samson et Dalila, chanté par Mme Hélon, MM. Alvarez, Renaud, Baer, Aumonier, etc., précédera la création d'*Hélène et Paris*, du maître Saint-Saëns. *Hélène* sera créée, par Mmes Nelly Melba, Héglon, Blot et M. Alvarez. Dans la même soirée qu'*Hélène*, on donnera la *Navarraise*, du maître Massenet, avec Mme de Nuovina, MM. Alvarez et Bouvet dans les rôles principaux et une mise en scène ad hoc.

Chronique Locale

Marseillaise et Tunisienne

Puisque la Municipalité, après une période de torpeur, est en veine d'inventions, pour embellir Tunis-la-Blanche, nous nous permettons de lui suggérer une idée, pour parfaire l'aménagement de l'avenue de la Marine en select-promenade parfaite.

C'était déjà très bien de faire daller les allées latérales de cette avenue. Mais par les temps de pluie, que faire ?

Il serait pourtant si simple de remédier à cet aléa ; qu'on prenne exemple sur ce qui a été fait pour l'ancien parc, à Vichy.

C'est-à-dire que l'on établisse sur tout le parcours des allées dallées, une sorte de légère véranda, en toile artistique, soutenue par des colonnettes.

Grâce à cet abri, qui ne déparerait rien la beauté de l'avenue, au contraire, les promeneurs braveront les embruns, et se presseront en foule, même par les plus fortes pluies.

Qu'on ne nous objecte point la dépense qui serait forte, en effet.

Il ne serait pas difficile à la municipalité de trouver des industriels qui s'offri-

raient à mener ce travail à bien, tout en étant réglés en plusieurs annuités, intérêt amorti, comme ce qu'on a projeté de procéder pour la construction d'une villa romaine au Belvédère.

Allons, Messieurs nos édiles, un regain de bonne volonté, s'il plaît à Vos Seigneuries.

A. S.

A NOS LECTEURS

La suite des *Portraits en pied*, d'Armand Sourire, et des *Médailles*, d'Aloïse de Tunes, sera donnée dans notre prochain numéro.

Dans le Nicham-Iftikhar

Nous avons relevé avec plaisir parmi les récompenses du concours de Sfax, celle attribuée à M. Roger Portelli, fabricant de savon à Marseille, qui a obtenu une médaille d'or pour ses produits.

Toutes nos félicitations au jeune industriel.

Au nombre des nominations dans le Nicham qui sont parvenues à notre connaissance, nous citerons celle de M. Rotton, chef de dépôt du Bône-Guelma à la Goulette, qui a été nommé officier. M. Rotton, qui a 25 ans de service est déjà titulaire d'une médaille d'honneur.

M. A. Cohen Adria, fondé de pouvoirs de la Société des *Pêcheurs Réunis*, a reçu également la rosette ; M. P. Dana, le transitaire bien connu à Tunis, a reçu la croix de chevalier de première classe.

Nous adressons à ces messieurs toutes nos félicitations.

Un de nos sympathiques concitoyens, M. le docteur Converti, qui fonde actuellement le journal *l'Opéra*, a pris en mauvaise part la façon dont nous annonçons l'apparition prochaine de son journal.

Nous ne faisons pas de difficultés pour certifier à l'ami Converti que nous n'avons jamais eu l'intention de blesser son amour-propre national.

Donc, réitérons nos souhaits sincères au futur *Opéra*.

NOUVELLE A LA MAIN

M. X... un grand homme... de Tunisie est retenu au lit par une grippe.

On cause de lui :

— M. X... est une véritable personnalité !

— N'empêche que, pour le moment, ce n'est qu'une personne alitée !...

M. le docteur Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien, de Tunis, spécialiste pour les maladies des oreilles, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, 2.

Traitement spécial des végétations adénoïdes — Intubation dans la diphtérie.

Français, père de famille, ancien employé de chemin de fer, demande travail comptabilité, écritures ou autres. S'adresser au bureau du journal.

Chaussures de Chasse, brodequins cou-su main et tout cuir depuis 9 fr. 50, guêtres moletières. Maison E. Faure et Cie, 14, rue d'Italie.

Appartements et Magasins à Louer

Dans les immeubles dépendant de la succession Ab. Grégo, rue Hannon, numéros 1 et 2, rue d'Italie, avenue de France, rue d'Italie, 22.

S'adresser à l'administrateur de la succession, M. Joseph Guttières, 4, avenue de France.

La "Petite Tunisie" est en vente :

A Marseille, dans tous les kiosques et librairies, ainsi qu'aux bibliothèques de la gare Saint-Charles.

A Paris, chez M. Gauthier, 40 boulevard des Capucines et à la gare de Lyon et dans tous les kiosques des boulevards des Capucines, Montmartre et des Italiens.

A Vichy, chez M. Giroux-Berne, Bouille et Ajast, dépositaires de jour-

naux, ainsi qu'à la bibliothèque de la gare.

A Brides-les-Bains, chez M. Ducloz, libraire, parc de l'établissement.

A Genève, à l'Agence générale de journaux, 7, boulevard du Théâtre.

A Uriage, chez M. Xavier Dravet, libraire.

Au Mont-Dore, chez M. Acharme, librairie Moderne, en face de l'établissement.

A Luchon, chez M. Dourtan, libraire, allée des Bains, 24.

A La Bourboule, chez Mme Paul Cy-tère, libraire.

Aux bibliothèques des gares de :
Lyon, Vichy, Aix-les-Bains, Toulon, Nice, Monte-Carlo, Monaco et Cannes.
A Avignon. — Valence. — Grenoble.
— Mâcon. — Dijon. — Laroche. — Tarascon. — Nîmes. — Montpellier. — Cette. — Genève.

PHARMACIE du TUNISIA-PALACE

Avenue de Carthage. - TUNIS

Paul LUCIANI
Pharmacien de 1ère Classe

La pharmacie est ouverte la nuit comme le jour
Téléphone 265

Maison DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888

El-Afrane (banlieue de Tunis),
carrière du Djebel-Carrouba

FOURS A FEU CONTINU

Chaux hydraulique,
Chaux en pierre

PLATRE

« Pierre à bâtir et pierre de taille »
Briqueterie de
premier ordre

Briques plates et creuses.
Pavés et dalles.
Pour les commandes s'adresser :
12, Avenue de Carthage, et à son usine,
à El Afrane, banlieue de Tunis

VIN, EAU-DE-VIE

DU

DOMAINE DE POTINVILLE

F. BERNET

23, Rue d'Italie, 23. - TUNIS

Liqueurs de Marque.
Livraison à Domicile

ÉCURIE CHANTILLY

Rue de Norvège (derrière le Marché)

Pierre MASSON, propriétaire

Pension, Location au Mois et à la journée
VENTES & ACHATS
de Voitures et Chevaux

Leçons d'Équitation. - Dressage
BOXES POUR CHEVAUX DE COURSE

CABANON à vendre à Saint-Germain, 3 pièces, cuisine, véranda, avec 3000 mètres de terrain complanté d'arbres fruitiers vigne, écurie, remise, poulailler pigeonier, dépendances, etc.

Prix modérés. — Facilités de paiement
S'adresser au bureau du Journal.

Entreprise de Menuiserie et Charpente

MAISON FONDÉE EN 1882

Albert ACQUILINA
Avenue de Londres prolongée
(Près la Compagnie Française des Tramways)
TUNIS

Meubles de tous styles
Travaux d'art. — Usine à vapeur. —
Scierie mécanique. — Travail soigné

GRAND RESTAURANT DU CHIANTI

A. SALVARELLI

Etablissement de 1er Ordre. — Service à la Carte

ENGLISH SPOKEN. — MAN SPRICHT DEUTSCH

VINS DE CARTHAGE

AUTHENTIQUE

CLOS SAINT-AUGUSTIN (LA MARSA)

S'ADRESSER CHEZ LE

QUINQUINA VINCENT, près de la Gare Française, TUNIS

N.-B. — Ces vins ne sont pas de contrefaçon

TERRAIN

Appartenant à M. DJILANI MARCHAND
Situé à Saint-Germain-les-Bains
entre la Gare et le terrain de M. PIAUJARD

A Vendre

avec facilité de paiement. Situation
splendide pour villégiature.

Pour tous renseignements, s'adresser à M.
Amédée Querci, 6, rue de Suède. — TUNIS.

TONNELLERIE AFRICAINE

RÉPARATION et FABRICATION
de Foudres, Cuves, Demi-Muids,
Bordelaises et Barils en tous Genres
Prix Modérés défiant toute concurrence loyale

G. SAVALLI

11, Avenue de Carthage, 11
- TUNIS -

AU BRÉGAILLON TUNISIEN

RESTAURANT A LA CARTE
62, Avenue Jules Ferry, 62

Spécialité de Coquillages
Pâtés et Galantines sur commande
Champagne DUPUY DUTEMPS

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES FRANÇAISES

Brasserie Nationale de St-Etienne

Fournisseur de la Compagnie Inter-nationale des Wagons-Lits des express européens de la Compagnie des Grands-Hôtels.

Louis GABENNE

Bizerte

Seul concessionnaire pour la Tunisie,
Tripoli et Malte
Entrepôt de Bizerte : rue de Barcelone

Hôtel de l'Arsenal

M. MACHINE, propriétaire (Ferryville)
Téléphone n° 9
On y trouve le Bottin et l'Annuaire de la Tunisie.
Omnibus à la gare de Tinja

BUREAU POSTAL PRIVÉ OFFICIEL

Pour Marseille et la Région

9 Rue Beauvau, 9 (à l'entresol)

Cette création d'une utilité publique incontestable, basée sur un fonctionnement parfait, ne peut être que très appréciée par la population marseillaise qui y aura recours, ainsi que Messieurs les Négociants fréquentant la Bourse.

Les nombreux voyageurs, touristes, navigateurs et artistes qui nous visitent chaque jour y trouveront aussi de nombreux avantages.
Salle de correspondance. — Dépôt de petits colis.

Monts-de-Piété Tunisiens

Autorisés par décrets beylicaux
des 13 Août 1879
et 15 Juin 1881
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

Adolphe GUERRIERA et S. MESSA fils

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

AGENTS GÉNÉRAUX de la Société Française des Plâtriers de Tunis OHAR et Cie, de la Société Française des Chaux et Ciments du Bou-Kornine BELLINO et Cie (Hammam-Lif), de la Société des Ciments Portland et Valbonnais, PELLOUS Père, Fils et Cie (Grenoble).

Représentation-Commission

Téléphone 215

TUNIS. - 15, Rue de la Grèce. - TUNIS

MANUFACTURE D'AVIRONS

Louis Durbec

Joseph DURBEC

Successeur

Rue des Martégaies, 37 (quartier St-Jean)

MARSEILLE

Manches pour gaffes. — Foines. — Harpons et Pelles. — Pelles pour boulangers. — Barres de toutes dimensions. — Barres de cabestans Am-specks. — Mâts de Pavillons. — Spatules. — Ecouvillons. — Escopes à main. — Escopes à manche.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au *Coaltar saponiné Le Beuf* pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède, en outre, l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se délier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE

OMEGA

Montre de précision

Or, Argent, Acier, Nickel

Paris 1889

Hors concours. Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

Grand Prix

Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Boulenger".

D. LADISLAS, horloger-bijoutier

TUNIS. — 14, Avenue de France. — TUNIS

AU FLAMANT ROSE

M. BLANC, naturaliste

19, Rue Al-Djazira. — TUNIS

Préparation, Vente et Achat de toutes sortes d'animaux.

Le gérant : E. LACROIX.

Marseille. — Imprimerie spéciale de la Petite Tunisie, 135, Rue Chevalier-Roze

Journal composé sur machines Linotypes de la Maison W. BEHRENS, r. Réaumur, Paris

TUNISIA-PALACE

HOTEL DE 1^{ER} ORDRE

★ TUNIS ★

HOTEL DE 1^{ER} ORDRE

OUVERT depuis le 15 NOVEMBRE

Le plus bel Hôtel du Littoral Africain. - Jardin d'Hiver. - Lumière Electrique.

150 Chambres et Salons.

Seul Hôtel à Tunis avec ascenseur. - Tout le Confort Moderne. - Exp^{ion} à par la Cie Internationale des Wagons-Lits

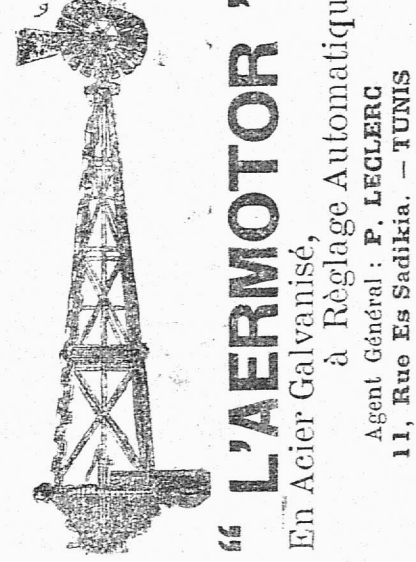
AGENCE DANA

9, Rue Es-Sadikia, 9. — TUNIS

Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
et vice-versa
par colis ordinaire 0,50
par petits colis 0,25
Expéditions par grande et petite Vitesse
Embarquements-Débarquements
Opérations de Douane

Graines OUTILLAGE

Ancienne Maison LEPAGNEY
R. BRIFFAUD, 9, rue d'Italie



"L'ERMOTOR"
En Acier Galvanisé,
à Réglage Automatique
Agent Général : P. LEGERG
11, Rue Es-Sadikia. — TUNIS

Société Française DES CHAUX ET CEMENTS

Du Bou-Kournine (Hamam-Lif)
A. Bellino et Cie
VENTE AU DÉTAIL
TUNIS — 14, rue de Grèce — TUNIS

Domaine de Potinville P. POTIN, propriétaire

**CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments**
VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

Aux Armes de Saint-Etienne

23, Rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir — Articles de chasse — Bicyclettes des
premières fabriques françaises
APPAREILS DE PESAGE DE TOUS SYSTÈMES
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES ET DE CHASSE

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION

ALGÉRIE-TUNISIE

Siège social et Direction de l'Exploitation ;
MARSEILLE. — 7, Rue de la République. — MARSEILLE

Départs Réguliers Hebdomadaires
de MARSEILLE pour :

TUNIS, direct.	Jeu. 11 Fév. à midi.	VILLE DE NEMOURS	Cap. Tull
Philippeville et Bône.	Mercredi 10 Fév. à midi.	VILLE DE SFAX	Cap. Corio

La descente des marchandises à quai est arrêtée la veille de chaque départ, à 5 h. du soir
Les Marchandises sont reçues au Môle C - GRANDE BIGUE -
Pour fret, passage et tous renseignements, s'adresser au siège de la Société :
7, Rue de la République (1er Etage). — TÉLÉPHONE 21.57

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE

Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte

Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de
Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises. — Gardes de
Titres. — Paiement des Coupons. — Paiements Télégraphiques. —
Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. — Location de Coffres
forts. — Change de monnaies étrangères. — Dépôts de fonds à échéance
fixe, 1 an, 3 1/2 — 2 à 3 ans, 3 1/2 — 4 ans, 4 1/2.
Dépôts à Vue : 2 1/2.

MAISON TH. PILTER

DE PARIS
Succursale 19, rue de Portugal. — Tunis J. BISMUTH, directeur

Matériel Agricole
Charrues. — Herses. — Appareils de battage. — Moissonneuses-Hesses. — Faucheuses. —
Rateaux à cheval. — Presses à fourrages. — Concasseurs. — Hache-paille. — Coupe-racines.
— Couteaux à foin. — Grillages galvanisés. — Ronces artificielles. — Fourches américaines.

Appareils de Laiterie
Ecremeuses centrifuges. — Barattes. — Pots à lait.

Instruments Viniçoles
Pressoirs. — Fouloirs. — Banastres. — Pompes à bras,
à vapeur, centrifuges et à manège, à sangle et
à chapelets. — Réfrigérants Guillebaud.

Matériel pour Entrepreneurs. — Appareils de pesage. —
Moulin à vent, tout acier "Samson". — Charrues "Oliver".

Machines Agricoles

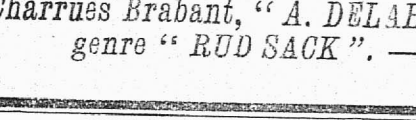
PELLET, AZERM & PARRENIN
116, Avenue de Carthage. — TUNIS

MASSEY HARRIS

Moissonneuses-Lieuses
Faucheuses
Cultivateurs canadiens
et Semoirs
Herses canadiennes
à ressort

Moulin BENTALL
Concasseurs, Broyeurs,
Hache-Paille

Charrues Brabant, "A. DELAHAYE". — Charrues Sanglier,
genre "RUD SACK". — Charrues américaines.



PELLET & AZERM

Grande Distillerie Tunisienne

USINE A VAPEUR
G. & E. LICARI
Rue d'Espagne et rue de Besançon
— TUNIS —

LIQUEURS DE PREMIER CHOIX
Spécialité d'Amer et Fernet LICARI
VINS EN GROS

Reconnus à plusieurs Expositions et Concours. — Médaille d'Or,
Exposition Universelle Paris 1900 et Médaille d'Or au Concours de
Paris 1903.

Institut Dentaire

Pierre LESCOT
Dentiste
Place de la Résidence,
Entrée : 1. Rue de Rome

Bois de Chauffage

Charbon de Bois, Houille
et Briquettes
A. MILITTE
Magasins : Rue Es-Sadikia
— TUNIS —

Grand Bar de l'Univers

Avenue de la Marine
Licari, propriétaire ;
Stéphanini, gérant.
Etablissement complètement remis
à neuf.
CONSOMMATIONS de 1er CHOIX
LIQUEURS DE MARQUE

FABRIQUE DE BOUGIES

en stéarine
Franco-Africaine, rue de Bône, 6
TUNIS

Produits de 1re qualité, prix défiant toute
concurrence, avec fabrique de dépôt de cires,
et bougies de cire vierge et purifiée à l'usage
des églises.
Dépôt au Souk et Grana, chez M. Joseph di
J. Lumbroso.
La Maison Franco-Africaine, se recom-
mande à la préférence du public par le choix
et la qualité de ses produits.

MAISON PAONESSA, ARTIFICIER

22, Avenue de la Marine. — TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes Vénitiennes, Verres de toutes couleurs,
Pains de stéarine, etc., etc.
Prix défiant toute concurrence

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 1500 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS

Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur
marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres,
souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 1/2 — jusqu'à 18 mois 2 1/2 — de 18 mois à 2 ans 2 1/2 — au delà 2 ans 3 1/2
LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde
des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc. etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande
sécurité contre le vol et d'incendie.
Location de compartiments à partir de CINQ Francs par mois

Outillage Agricole et Industriel

BENEDITE ET DIDI
28, rue Es-Sadikia (près la gare Française)

CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS
DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
Tous nos articles sont nouveaux et adaptés aux exigences culturelles
de la Tunisie
Demandez le Catalogue Automne 1902

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
22, Rue de Russie, 22. — TUNIS

Immeubles de rentes. — Construction
industrielle et rurale. — Arro-
sage. — Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

Broderies et Dessins

11, rue Chaker, 11

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE

ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 42, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8. — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois, pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc.
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de Premier Ordre
dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de
Marseille.

Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals. Seul
dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de
Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

Succursale à SOUSSE. (Angle des russ du Marché et Villedon). Succursale à SOUSSE

Maison Modèle

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS

Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie - Bonneterie

DÉPÔT DES USINES TORRILHON et Cie DÉPÔT DES USINES
de CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz arrosage.
Couteaux pour toutes industries, vêtements incompressibles.
Le Touriste pour bicyclette (breveté s. g. d. g. inimitable, remplaçant avantageusement le
pneumatique, S'adresser MAISON MODÈLE, 72, avenue Jules FERRY. — TUNIS

LE MONDE

Cie Française d'Assurances
sur la Vie et contre l'Incendie
SIÈGE SOCIAL :
Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris
(Sous le Contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes
et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. —
Rentes viagères immédiates, différées et de
survie. — Nues-propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles,
fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances
contre la foudre et les appareils à vapeur. —
Contre les risques locatifs et les risques de voisinage.
Les polices de la Compagnie LE MONDE
sont acceptées par le CRÉDIT FONCIER DE
FRANCE. — S'adresser pour tous renseigne-
ments, à M. G. ATIA, agent général et inspec-
teur de la Compagnie à Tunis, Passage de
Paris, 5, (par l'Avenue de Paris).



Agences Régionales : M. Lelou HACCOUN, à Bizerte ; CHEZ et
DANNOS à Sousse ; César BONAVITA à Sfax ; Léon HANOUN à
Souk-el-Arba ; F. SROUSI à Nabeul ; Is. SAADA à Gabès.

Ancienne Maison AYMARD et THOMAS

Société des Ateliers de Constructions Métalliques
J. BERTRAND et Cie
TUNIS. — Avenue de Carthage. — TUNIS

Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installation d'usine
Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
Captage, Élévation et distribution d'eau
Appareils de sondage
Installations électriques : éclairage et transport de force
Fers, Fontes et Métaux
Fournitures pour Usines et Exploitations Agricoles
Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

SUPPRESSION DES POMPES

et des Puits ouverts
Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de
l'eau saine, de les remplacer par le
Dessus de Puits de sécurité
qui sert à tirer l'eau à TOUTES PROFONDEURS et empêche tous les
accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonc-
tionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions,
se plaçant sa. s. frais et sans réparations sur tous les puits, communal,
mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.
Prix : 450 fr. ; paiement après satisfaction
Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. L. JONET et Cie,
à Reims (Nord).
Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des
Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres
grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de Communes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES
Fonctionnant à 100 mètres de profondeur. — Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à
toutes les profondeurs. — Ville de Paris, Exposition 1900. — Membre du Jury, Hors concours.
— On demande des représentants.

MAISON PAONESSA, ARTIFICIER

22, Avenue de la Marine. — TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes Vénitiennes, Verres de toutes couleurs,
Pains de stéarine, etc., etc.
Prix défiant toute concurrence

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 1500 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS

Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur
marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres,
souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 1/2 — jusqu'à 18 mois 2 1/2 — de 18 mois à 2 ans 2 1/2 — au delà 2 ans 3 1/2
LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde
des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc. etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande
sécurité contre le vol et d'incendie.
Location de compartiments à partir de CINQ Francs par mois

Outillage Agricole et Industriel

BENEDITE ET DIDI
28, rue Es-Sadikia (près la gare Française)

CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS
DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
Tous nos articles sont nouveaux et adaptés aux exigences culturelles
de la Tunisie
Demandez le Catalogue Automne 1902

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
22, Rue de Russie, 22. — TUNIS

Immeubles de rentes. — Construction
industrielle et rurale. — Arro-
sage. — Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

Broderies et Dessins

11, rue Chaker, 11

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE

ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 42, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8. — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois, pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc.
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de Premier Ordre
dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de
Marseille.

Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals. Seul
dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de
Marseille.

A LA VILLE DE SFAX

11 bis, rue d'Allemagne. — TUNIS
Huile d'Olive pure extra supérieure
LIMBERI NICULI
de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX
Marque A A et C.

Huile d'olive ex. se.	fr. 1 40	d'	fine.	1 00
d'	sup.	1 20	d'	deuxième
			d'	ordinaire
			d'	0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
Assortiments à qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin
Expédition de colis-postaux pour la France et l'Étranger

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 8.000.000 de francs
Siège social à Tunis. — Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. E. PEREIRE, Président ; J. FAURE ; S. HALFON ; O. NOEL
P. SCHNEIDER ; H. WIENER

Escompte. Recouvrements. Dépôts à vue et à échéance fixe. Emission de
chèques et de lettres de crédit sur tous pays. Ordres de bourse. Dépôts de
titres. Encaissements de tous coupons. Avances sur titres et sur marchandises
Ouvertures de crédits hypothécaires. Location de coffres-forts et de compartiments
depuis cinq francs par mois.
Service immobilier. Gérance d'immeubles et de domaines ruraux. Vente
d'immeubles et de propriétés.

Eaux MINÉRALES NATURELLES FROIDES

D'AIN - GARCÍ
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE | SOURCE PASTEUR
Très peu gazeuse | Gazeuse

Dépôts à Tunis :
Chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers
et Marchands d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société ano-
nyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris,
Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur
que l'on désire.

Société Tunisienne d'approvisionnement

23, Rue d'Italie. — TUNIS
Prix Fixes marqués en Chiffres connus.

Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 50 fr. sur tout
le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers,
Fonctionnaires et Employés d'Administrations.
Nota. — Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées
du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin
sont remboursés EN ESPÈCES contre remise des bulletins de caisse
correspondants.

MACHINES AGRICOLES

R. VALLUT et Cie
FOURCHES AMÉRICAINES
Machines MAC CORMICK
Batteuses et Locomobiles RANSOMES
Moteurs à Pétrole HORNSBY
MACHINES AGRICOLES pour toutes saisons

SUCCURSALE DE TUNIS

26, Rue de Portugal, 26

Compagnie de Navigation Mixte

Cie TOUACHE. — Paquebots-poste Français. — Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie,
l'Italie, La Tripolitaine et le Maroc.
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.
— DE PALERME, tous les jeudis à 7 h. du matin.
— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax,
Medhia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9 h. 30, soir.
— A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.
DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis à 2 h. soir.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à midi.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.
— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et
TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. soir.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis à midi.
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monas-
tir, Medhia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendre-
dis, à 7 h. du soir.
— DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME,
tous les samedis, à 8 h. du soir.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises
à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes,
Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgi-
que, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Aus-
tralie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Com-
pagnie des Messageries Maritimes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passa-
ge de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tu-
nis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL 25.000 000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
Succursale de Tunis, Avenue de France

Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Étranger, l'Algérie
et la Tunisie.
Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.
Ordres de Bourse. — Encaissement de tous coupons.
Dépôts à Vue et à échéance fixe.
Bons de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 3 à 4 0/0.
Munis de coupons semestriels (net des impôts actuels.)
Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothécaires. —
Location de Coffres-forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou
à l'année.

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE

ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 42, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8. — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois, pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc.
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de Premier Ordre
dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de
Marseille.

Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals. Seul
dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de
Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

Succursale à SOUSSE. (Angle des russ du Marché et Villedon). Succursale à SOUSSE

3, Place de la Résidence, 3 TUNIS

QUINCAILLERIE. Article de Ménage, Chauffage et d'Éclairage. Outillage d'Agriculture, fers, métaux